

# MCP EQUITY FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

### I. Rapport sur les états financiers

#### *1.1. Opinion*

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fond Commun de Placement « **MCP EQUITY FUND** » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états financiers font apparaître un total actif de **867.622,542 TND**, un actif net de **861.142,115 TND** pour **6.400** parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à **134,553 TND**.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fond commun de placement « **MCP EQUITY FUND** » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### *1.2. Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *1.3. Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds commun de placement. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond Commun de Placement dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *1.4. Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers*

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fond Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fond Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du Fond Commun de Placement.

### ***1.5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### ***II.1. Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fond Commun de Placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place du système de contrôle interne et de son efficacité incombe au gestionnaire du Fond Commun de Placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### ***II.2. Autres obligations légales et réglementaires***

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif du FCP MCP EQUITY a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et emprunts obligataires à hauteur de 80,22%, se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par la réglementation

Tunis, le 12 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Horwath ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre 2017**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>AC1 PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b><u>695 994,516</u></b>	<b><u>516 569,158</u></b>
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		528 848,300	390 100,936
AC1-B OBLIGATIONS DE SOCIETES		37 637,932	8 434,570
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		106 881,092	106 150,658
AC1-D AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		22 627,192	11 882,994
<b>AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b><u>171 628,026</u></b>	<b><u>130 672,585</u></b>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	125 920,493
AC2-B DISPONIBILITES		171 628,026	4 752,092
<b>AC3 CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>751,134</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>867 622,542</u></b>	<b><u>647 992,877</u></b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b><u>4 205,059</u></b>	<b><u>1 579,753</u></b>
<b>PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b><u>2 275,368</u></b>	<b><u>1 998,252</u></b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>6 480,427</u></b>	<b><u>3 578,005</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1 CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b><u>848 093,844</u></b>	<b><u>643 289,352</u></b>
<b>CP2 SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b><u>13 048,271</u></b>	<b><u>1 125,520</u></b>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		1 385,788	-6 228,292
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		11 662,483	7 353,812
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b><u>861 142,115</u></b>	<b><u>644 414,872</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>867 622,542</u></b>	<b><u>647 992,877</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

		NOTE	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b><u>24 817,085</u></b>	<b><u>5 824,098</u></b>
PR1-A	DIVIDENDES		17 175,750	4 017,740
PR1-B	REVENUS DES OBLIG DE SOCIETES		1 833,335	499,534
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		5 808,000	1 306,824
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b><u>6 426,144</u></b>	<b><u>2 128,642</u></b>
PR2-A	REVENUS DES BON DU TRESOR		6 426,144	2 128,642
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b><u>31 243,229</u></b>	<b><u>7 952,740</u></b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b><u>- 16 358,240</u></b>	<b><u>- 4 067,090</u></b>
<b>Revenu Net de Placement</b>			<b><u>14 884,989</u></b>	<b><u>3 885,650</u></b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b><u>- 3 135,050</u></b>	<b><u>- 2 522,503</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b><u>11 749,939</u></b>	<b><u>1 363,147</u></b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>- 87,456</u></b>	<b><u>5 990,665</u></b>
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>			<b><u>11 662,483</u></b>	<b><u>7 353,812</u></b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)</b>		<b><u>87,456</u></b>	<b><u>- 5 990,665</u></b>
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		33 889,660	9 387,747
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		24 294,306	- 2 348,372
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 3 087,648	- 2 711,357
<b>Résultat Net de l'exercice</b>			<b><u>66 846,257</u></b>	<b><u>5 691,165</u></b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b><u>66 846,257</u></b>	<b><u>5 691,165</u></b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	11 749,939	1 363,147
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	33 889,660	9 387,747
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	24 294,306	- 2 348,372
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	- 3 087,648	- 2 711,357
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b><u>149 880,986</u></b>	<b><u>529 671,691</u></b>
<b>Souscriptions</b>		
AN3-A CAPITAL	120 200,000	525 200,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	29 508,174	132 813,343
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST.	172,812	- 1 422,179
<b>Rachats</b>		
AN3-D CAPITAL	0,000	- 99 900,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	0,000	- 29 476,208
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST.	0,000	2 316,860
AN3-G COMMISSIONS DE RACHATS	0,000	139,875
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b><u>216 727,243</u></b>	<b><u>535 362,856</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<i>a - Début de l'exercice</i>	<u>644 414,872</u>	<u>109 052,016</u>
<i>b - Fin de l'exercice</i>	<u>861 142,115</u>	<u>644 414,872</u>
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
<i>a - Début de l'exercice</i>	<u>5 198</u>	<u>945</u>
<i>b - Fin de l'exercice</i>	<u>6 400</u>	<u>5 198</u>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>134,553</b>	<b>123,973</b>
<b>Taux De Rendement</b>	<b>8,534%</b>	<b>7,430%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**AU 31 DECEMBRE 2017**

**Note 1 : Présentation du fonds**

Le FCP « MCP EQUITY FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°50-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP EQUITY FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

**Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2017.

### **3.3. Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achats des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.5. Capital**

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **3.6. Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

### **3.7. Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.



**Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat**

**AC1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	Part dans l'actif net
<b>Actions</b>		<b>484 776,207</b>	<b>524 448,000</b>	<b>60,90%</b>
ATTIJARI BANK	1 938	54 353,836	70 581,960	8,20%
BIAT	673	59 304,443	81 721,044	9,49%
CARTHAGE CEMENT	10 290	27 565,900	24 130,050	2,80%
EURO-CYCLES	1 410	52 927,000	38 110,890	4,43%
ONE TECH HOLDING	5 150	52 228,900	68 577,400	7,96%
PGH	1 242	12 262,960	12 457,260	1,45%
SAH	3 940	44 636,751	62 772,080	7,29%
SAM	9 208	38 402,207	22 835,840	2,65%
SFBT	1 820	32 462,900	35 935,900	4,17%
TELNET HOLDING	13 390	76 696,100	78 331,500	9,10%
UNIMED	3 686	33 935,210	28 994,076	3,37%
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>36 000,000</b>	<b>37 637,932</b>	<b>4,37%</b>
ATL 2014/3	100	6 000,000	6 325,822	0,73%
ATT BANK SUB 2017-1	150	15 000,000	15 523,069	1,80%
EO CIL 2016/2 7.5%	150	15 000,000	15 789,041	1,83%
<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>101 938,000</b>	<b>106 881,092</b>	<b>12,41%</b>
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	10	9 578,000	9 884,798	1,15%
BTA 6,7% 13-04/2028	90	83 124,000	87 299,038	10,14%
BTA/ 6.7% 04/28 BIS	10	9 236,000	9 697,256	1,13%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>22 280,692</b>	<b>22 627,192</b>	<b>2,63%</b>
MCP SAFE FUND	203	22 280,692	22 627,192	2,63%
<b>Droits</b>		<b>4 374,160</b>	<b>4 400,300</b>	<b>0,51%</b>
SAH DA 1/14	3 940	4 294,600	4 334,000	0,50%
UNIMED DA 11/117	102	79,560	66,300	0,01%
<b>Total général</b>		<b>649 369,059</b>	<b>695 994,516</b>	<b>80,82%</b>

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2017 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2016	505 036,722	4 472,225	7 060,211	516 569,158	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits	333 116,839			333 116,839	
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	30 000,000			30 000,000	
Parts OPCVM	86 771,341			86 771,341	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Actions et droits	-227 257,845			-227 257,845	23 357,715
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	-2 000,000			-2 000,000	
Parts OPCVM	-76 297,998			-76 297,998	936,592
Variation des plus ou moins-values latentes			33 889,660	33 889,660	
Variation des intérêts courus		1 203,361		1 203,361	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>649 369,059</b>	<b>5 675,586</b>	<b>40 949,871</b>	<b>695 994,516</b>	<b>24 294,307</b>

## **AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES**

Le solde des « disponibilités » se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Amen Bank	151 675,970	4 752,092
Ventes de titres à encaisser	19 952,056	0,000
<b>Total Disponibilités</b>	<b>171 628,026</b>	<b>4 752,092</b>

## **AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
RAS sur BTA	0,000	751,134
<b>Total des créances d'exploitation</b>	<b>0,000</b>	<b>751,134</b>

### **PA1 : OPERATEURS CREDITEURS**

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	2 166,684	1 134,590
Rémunération du dépositaire à payer	1 827,915	237,519
Commission Clearing à payer	210,460	207,644
<b><i>Total des opérateurs créditeurs</i></b>	<b><i>4 205,059</i></b>	<b><i>1 579,753</i></b>

### **PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Honoraires CAC	1 903,893	1 901,806
Etat retenue à la source	298,962	41,796
Autres créditeurs (CMF)	72,513	54,650
<b><i>Total des autres créditeurs divers</i></b>	<b><i>2 275,368</i></b>	<b><i>1 998,252</i></b>

### **CP1 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

#### **Capital Au 01/01/2017**

Montant en nominal	519 800,000
Nombre de parts	5 198
Nombre de porteurs de parts	3

#### **Souscriptions Réalisées**

Montant en nominal	120 200,000
Nombre de parts	1 202
Nombre de porteurs de parts entrants	1

#### **Rachats Réalisés**

Montant en nominal	0,000
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0

#### **Capital Au 31/12/2017**

Capital	848 093,844
Montant en nominal	640 000,000
Sommes non distribuables	208 093,844
Nombre de parts	6 400
Nombre de porteurs de parts	4

Les sommes non distribuables au 31/12/2017 se présentent comme suit :

#### **Sommes non distribuables**

	<b><u>208 093,844</u></b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	33 889,660
Plus ou moins-values réalisés sur cession des titres	24 294,306
Frais de négociation de titres	-3 087,648
Commissions de rachats	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	29 508,174
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	123 489,352

## **CP2 : Sommes distribuables**

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Résultat Distribuable de l'exercice	11 749,939	1 363,147
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	-87,456	5 990,665
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	1 125,520	-1 132,308
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	260,268	-5 095,984
<b>Total général</b>	<b>13 048,271</b>	<b>1 125,520</b>

## **PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

La rubrique « revenus du portefeuille titres se détaille comme suit :

<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>	<b>Du 01/01/2016 Au 31/12/2016</b>
Dividendes	17 175,750	4 017,740
Revenus Des Obligations de sociétés	1 833,335	499,534
Revenus Des Emprunts d'Etat	5 808,000	1 306,824
<b>Total général</b>	<b>24 817,085</b>	<b>5 824,098</b>

## **PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>	<b>Du 01/01/2016 Au 31/12/2016</b>
Revenus des Bons du Trésor	6 426,144	2 128,642
<b>Total général</b>	<b>6 426,144</b>	<b>2 128,642</b>

## **CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>	<b>Du 01/01/2016 Au 31/12/2016</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	9 632,245	2 793,977
Commission de clearing	825,995	826,061
Commissions de dépôt	5 900,000	447,052
<b>Total général</b>	<b>16 358,240</b>	<b>4 067,090</b>

## **CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>	<b>Du 01/01/2016 Au 31/12/2016</b>
Redevance CMF	816,307	236,787
Rémunération commissaire aux comptes	1 903,893	1 900,729
Impôts & taxes & versement assimilés	65,000	65,000
Publicité & publications	300,500	301,577
Services bancaires & assimilés	49,350	18,410
<b>Total général</b>	<b>3 135,050</b>	<b>2 522,503</b>

### **Note 5 : Autres notes aux Etats financiers**

#### **5.1 Données par part et ratios pertinents**

<b>Donnée par part</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Revenus des Placements	4,882	1,530	6,377
Charges de Gestion des placements	-2,556	-0,782	-5,773
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,326</b>	<b>0,748</b>	<b>0,604</b>
Autres Charges d'exploitation	-0,490	-0,485	-2,034
<b>Résultat d'Exploitation (1)</b>	<b>1,836</b>	<b>0,262</b>	<b>-1,430</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,014	1,152	0,232
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,822</b>	<b>1,415</b>	<b>-1,198</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,014	-1,152	-0,232
Variation des +/- Values potentielles sur titres	5,295	1,806	-2,463
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	3,796	-0,452	16,894
Frais de négociation de titres	-0,482	-0,522	-1,683
<b>+/- Values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>8,609</b>	<b>0,833</b>	<b>12,748</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>10,445</b>	<b>1,095</b>	<b>11,319</b>
Droits de sorties	0,000	0,027	3,594
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>8,609</b>	<b>0,860</b>	<b>16,342</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,149	6,300	0,254
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>8,758</b>	<b>7,160</b>	<b>16,597</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>134,553</b>	<b>123,973</b>	<b>115,399</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,00%	1,72%	4,02%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,38%	1,07%	1,42%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	1,44%	0,58%	-1,00%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>816 223,983</b>	<b>236 758,791</b>	<b>135 723,274</b>

## 5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP EQUITY FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusifs des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP EQUITY FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP EQUITY FUND** réalise une performance positive supérieure à celle de l'indice TUNINDEX.

Cette commission de surperformance qui est de 15% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et la performance annuelle de l'indice TUNINDEX.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP EQUITY FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP EQUITY FUND**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP EQUITY FUND**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP EQUITY FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3<sup>ème</sup> année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.